



COMMUNIQUE DE PRESSE

L'UAF DENONCE LA SUPPRESSION BRUTALE DE 13 PPF

Les pouvoirs publics envisagent la fermeture imminente de 13 points de passage frontalier (PPF). La décision sera effective à compter de la publication très prochaine de la liste actualisée des PPF français au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). Elle signifie pour les plateformes aéroportuaires ciblées l'arrêt de tout trafic en provenance ou à destination des pays situés hors de l'espace Schengen.

Cette mesure, brutale, a été prise sans concertation avec la Profession, sans délais de prévenance et sans recherche de solution alternative.

L'UAF entend marquer son opposition à cette mesure. Elle demande aux pouvoirs publics de laisser toute sa place à la concertation, aux études d'impact économique nécessaires ainsi qu'à la recherche de moyens alternatifs visant à assurer la pérennité des PPF.

Il est plus que temps aujourd'hui de traiter la question des PPF de manière cohérente et concertée. L'UAF et ses partenaires du transport aérien plaident de longue date pour des solutions innovantes permettant de concilier contraintes de l'administration et impératifs économiques des exploitants aéroportuaires et des territoires desservis.

La suppression pure et simple d'un PPF menace de fait la viabilité économique de l'aéroport concerné et porte atteinte à l'attractivité et à la compétitivité du territoire. La décision de fermeture des 13 PPF vient en contradiction avec les objectifs de développement de la connectivité aérienne¹ de la France encore rappelés le 31 août dernier par les Secrétaires d'Etat au tourisme et au transport.

L'UAF rappelle que l'aviation d'affaires assure les équilibres économiques d'un grand nombre d'aéroports et porte le développement économique de nombreux territoires. L'aviation d'affaires représente en France un impact de plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires et de plus de 3000 emplois directs.

A la nouvelle de la suppression des 13 PPF, Jean-Michel VERNHES, Président de l'UAF, a déclaré : « *Il est urgent que les pouvoirs publics garantissent la pérennité des points de passage frontaliers aériens français. Les aéroports sont un élément constitutif de l'attractivité et de la compétitivité des territoires. Les PPF sont vitaux pour l'aviation d'affaires et de nombreuses entreprises* ».

A propos de l'UAF : Avec plus de 150 adhérents, l'Union des Aéroports Français (UAF) représente les aéroports français, quelles que soient leur taille et leur spécialité.

L'UAF a pour principale mission de défendre et promouvoir les intérêts de la communauté aéroportuaire française auprès des décideurs français et européens.

L'UAF est membre actif de l'ACI Europe et membre associé de la FNAM

Contact Presse UAF :

Carine Monéger-Chargée de communication-Tél : 01 40 65 15 06 – 06 66 62 70 93
c.moneger@uaf.aeroport.fr. Site internet : www.aeroport.fr

¹ Fréquence et nombre de connections en provenance ou à destination de France